



Conseil économique et social

Distr. générale
22 décembre 2022

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des
finances, de la planification et du développement économique
Quarante et unième réunion

Addis-Abeba (hybride), 15-17 mars 2023

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Questions statutaires

Rapport de la vingt-cinquième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique de l'Ouest

Note du secrétariat

Le secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique a l'honneur de transmettre aux membres de la Commission le rapport de la vingt-cinquième réunion du Comité intergouvernemental des hauts fonctionnaires et experts pour l'Afrique de l'Ouest.

* E/ECA/COE/41/1.



Rapport de la vingt-cinquième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique de l'Ouest

Introduction

1. Une réunion conjointe des comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord et pour l'Afrique de l'Ouest s'est tenue en mode hybride du 1^{er} au 3 novembre 2022 à Marrakech (Maroc). Le thème de la réunion était : « La sécurité alimentaire et énergétique en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest dans un contexte de crises multiples ».
2. Conformément aux règles régissant les réunions intergouvernementales statutaires de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), le présent rapport est axé sur les rapports et les recommandations du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest et sur les discussions qui ont eu lieu au cours de la réunion plénière commune des deux comités intergouvernementaux.
3. Trois rapports du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest ont été soumis à la discussion : a) rapport sur l'évolution de la situation économique et sociale en Afrique de l'Ouest : examen du profil sous-régional ; b) *Rapport 2022 sur l'examen de la mise en œuvre des programmes et initiatives de développement régionaux et internationaux convenus : les objectifs de développement durable* ; c) rapport sur la mise en œuvre du programme de travail du Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest pour la période 2020-2021. La réunion a également été l'occasion de présenter le programme de travail 2023, a servi de plateforme de réflexion sur le thème de la réunion et a permis de formuler des recommandations utiles pour renforcer l'intégration régionale et le développement inclusif et durable des pays d'Afrique de l'Ouest dans un contexte de crises multiples.

Participation

4. Les 15 États membres de la CEA desservis par le Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo) ont participé à la réunion. Étaient également représentées les communautés économiques régionales et les organisations intergouvernementales, notamment la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union économique et monétaire ouest-africaine, l'Autorité de développement intégré de la région du Liptako-Gourma, la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCAO) et la Banque ouest-africaine de développement (BOAD). La réunion a également pu compter sur la participation d'entités du système des Nations Unies, à savoir le Bureau du Coordonnateur spécial pour le développement du Sahel, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale du Programme alimentaire mondial (PAM). Les autres organisations participantes étaient les suivantes : le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO, l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne, l'Autorité du bassin du Niger, l'Association nationale des commerçants nigériens, la Société internationale islamique de financement du commerce, le Consortium régional de recherche en économie générationnelle et le Fonds africain de solidarité.

I. Ouverture de la réunion commune [point 1 de l'ordre du jour]

5. Quatre discours ont été prononcés lors de la cérémonie d'ouverture par les personnes suivantes : a) le Président sortant du Bureau de la trente-sixième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord et Sous-Secrétaire du Ministère libyen de l'économie et du commerce, Saad Lihniash Mohamed Abdullah ; b) le Président sortant du Bureau de la vingt-quatrième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique de l'Ouest et Directeur de la planification du développement au Ministère gambien des finances et des affaires économiques, Alagie Fadera, ; c) la Secrétaire exécutive adjointe de la CEA chargée des programmes et Économiste en chef, Hanan Morsy, ; d) le Secrétaire général de l'Union du Maghreb arabe, Taïeb Baccouche.

II. Élection du Bureau [point 2 de l'ordre du jour]

6. Le nouveau Bureau a été élu comme suit :

<i>POSTE</i>	<i>PAYS</i>
Président	Ghana
Vice-Président	Bénin
Rapporteur	Gambie

III. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail [point 3 de l'ordre du jour]

7. L'ordre du jour suivant, présenté par le secrétariat, a été adopté :

1. Ouverture de la réunion commune.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
4. Séance spéciale sur la sécurité alimentaire et énergétique en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest dans un contexte de crises multiples.
5. Réunion de groupe spécial d'experts sur le thème : « Résilience aux crises et durabilité en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest ».
6. Évolution des conditions économiques et sociales en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest : examen des profils sous-régionaux.
7. Examen de la mise en œuvre des programmes et initiatives spéciales de développement régionaux et internationaux.
8. Présentation d'initiatives phares à l'échelle de la Commission économique pour l'Afrique.
9. Examen et adoption des projets de recommandations issus de la réunion du groupe spécial d'experts sur la résilience aux crises et la durabilité en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest.
10. Examen et adoption des projets de recommandations des comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord et pour l'Afrique de l'Ouest.

11. Date et lieu de la prochaine réunion conjointe des comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord et pour l'Afrique de l'Ouest.
12. Questions diverses.
13. Clôture de la réunion conjointe.

IV. Séance spéciale sur la sécurité alimentaire et énergétique en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest dans un contexte de crises multiples [point 4 de l'ordre du jour]

A. Présentations

8. La séance a comporté des présentations et des contributions de panélistes, dont l'objectif était de fournir une analyse du contexte général de la sécurité alimentaire et énergétique dans les deux sous-régions et de proposer des solutions pour une sécurité alimentaire et énergétique durable.

9. La séance a été modérée par le Président de la trente-septième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord, Sidi Mohamed Zenvour. Des présentations ont été faites par la Directrice du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord, Zuzana Schwidrowski, ainsi que par la Directrice du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest, Ngoné Diop. Les panélistes étaient : le Secrétaire général du Département de l'agriculture du Ministère marocain de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, Redouane Arrach ; le Secrétaire exécutif adjoint du Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, Hubert Ndjafa ; la Directrice du Groupe d'appui à l'application de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et représentante du Bureau du Coordonnateur spécial pour le développement du Sahel, Nwanne Vwede-Obahor.

10. La Directrice du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord a présenté la situation de la sécurité alimentaire et énergétique en Afrique du Nord. Les pays de cette sous-région n'étaient pas en voie d'atteindre l'objectif de développement durable n° 2, et le prix des denrées alimentaires avait atteint un nouveau record en 2022. Les difficultés avaient été exacerbées par les conflits et les températures extrêmes. La sous-alimentation en Afrique du Nord devrait s'aggraver d'ici à 2030. La sous-région était confrontée à une grave pénurie d'eau. Les mesures suggérées en vue de lutter contre l'insécurité alimentaire et énergétique en Afrique du Nord étaient les suivantes : suspension des taxes sur les denrées alimentaires, hausse de l'offre par la constitution de stocks de denrées alimentaires, interdiction des exportations, subvention aux exploitations agricoles, utilisation des transferts d'argent, investissement dans les systèmes alimentaires, augmentation des revenus et de l'emploi, accroissement durable de la productivité agricole, réduction des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires, création d'emplois décents, fourniture de revenus et d'une protection sociale adéquats, promotion de l'intelligence artificielle.

11. La Directrice du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest a présenté un rapport sur la situation de la sécurité alimentaire et énergétique en Afrique de l'Ouest. Cette sous-région connaissait actuellement une forte inflation, une insécurité alimentaire et une extrême pauvreté. Les crises pouvaient dégager de nouvelles perspectives pour les pays. En effet, l'Afrique possédait l'un des capitaux en ressources solaires les plus riches de la planète, mais représentait moins de 1 % de la capacité mondiale de production d'énergie

solaire. Les principaux enjeux en matière de sécurité énergétique concernaient la faible fiabilité de l'approvisionnement en électricité, les pertes d'électricité élevées et les coupures de courant. L'Afrique de l'Ouest n'était pas en voie d'atteindre la cible 2.1 des objectifs de développement durable : « D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante ». L'Afrique de l'Ouest étant fortement dépendante des importations de blé, le conflit entre l'Ukraine et la Fédération de Russie exacerbait la vulnérabilité des pays africains. Ainsi, le Bénin dépendait à presque 100 % de la Fédération de Russie et de l'Ukraine pour ses importations de blé. Les principales mesures proposées par M^{me} Diop étaient : l'accélération de la transition énergétique vers les énergies renouvelables, la mise en place de systèmes agricoles résilients, la promotion de l'intégration régionale et des partenariats dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine, et l'exploitation du potentiel du pool énergétique d'Afrique de l'Ouest.

12. M. Arrach a décrit l'expérience du Maroc et les changements survenus dans la politique agricole du pays. La principale innovation dans ce secteur avait été la hausse des investissements dans le secteur agricole dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie « Maroc vert ». Le volume des investissements avait triplé entre 2007 et 2020 ; la moitié des financements mobilisés avaient été injectés dans la gestion de l'eau. M. Arrach a souligné la forte participation du secteur privé dans le financement des infrastructures de production, de transformation et de commercialisation, qui s'ajoutait aux efforts de l'État. La politique commerciale pour le renforcement de la sécurité alimentaire avait également été intensifiée suite à l'ouverture des échanges à partir de 1993, ainsi que par le ciblage de la compétitivité du secteur et de la filière agricole. Enfin, il a encouragé la mise en œuvre de stratégies favorables à la transformation et à la commercialisation pour répondre aux besoins en matière de sécurité alimentaire.

13. M. Ndjafa a commencé sa présentation en décrivant le mandat du Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) et ses principales interventions, axées sur le suivi des zones vulnérables du point de vue de la sécurité alimentaire et l'émission d'alertes à leur sujet, par le biais du Cadre harmonisé. Les effets des changements climatiques, les crises politiques, l'insécurité et la gouvernance étaient les principaux facteurs structurels associés à la fréquence des épisodes d'insécurité alimentaire dans les deux sous-régions, en général, et au Sahel, en particulier. M. Ndjafa a mis en exergue la question cruciale de l'approvisionnement en énergie dans les sous-régions et la nécessité d'entreprendre des actions en synergie les unes avec les autres, en donnant la priorité à la hausse des investissements dans la production d'énergie, le transport et la répartition des infrastructures.

14. M^{me} Vwede-Obahor a souligné qu'il était nécessaire de prendre dûment en considération la dimension humanitaire de l'insécurité alimentaire et de travailler sur les moyens d'accélérer le développement en adoptant une approche multisectorielle et systémique de la sécurité alimentaire et énergétique. Elle a insisté sur le rôle crucial joué par la cohésion sociale et la réduction des disparités. Elle a rappelé l'aide apportée aux pays par le système des Nations Unies dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et énergétique, mais a également fait observer que les avancées pouvaient être plombées par un manque de volonté politique. Elle a conclu en notant la nécessité de renforcer la coopération Sud-Sud intra-africaine et la coopération triangulaire afin de mobiliser des fonds et de mutualiser les connaissances technologiques dans le but de renforcer l'approvisionnement en nourriture et en énergie.

B. Débat

15. Les experts ont réaffirmé l'existence d'un déficit de financement dans les secteurs de l'agriculture et de l'approvisionnement énergétique, notamment en ce qui concernait les équipements et les infrastructures. Ils ont souligné la faiblesse des capacités budgétaires des pays à répondre efficacement à la crise actuelle de la sécurité alimentaire.

16. Ils ont fait observer qu'il ne fallait pas toujours présenter une image sombre de l'Afrique, insistant sur ses capacités de résilience ; ils ont, par exemple, cité la non-concrétisation des pronostics concernant l'impact de l'épidémie de COVID-19 sur le continent. Pour les experts, les subventions publiques ne devaient pas être la solution ultime pour résoudre les crises (surtout celles de nature ponctuelle), au risque d'évincer le financement des programmes structurels.

17. Les experts ont débattu de la possibilité d'encourager les partenariats entre l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest au vu du potentiel et des avantages comparatifs de chacune de ces sous-régions, à savoir les ressources naturelles de l'Afrique de l'Ouest, et les technologies agricoles et énergétiques de l'Afrique du Nord.

18. Les experts ont noté la nécessité d'inclure la question de la chaîne du froid dans la réponse aux enjeux de l'insécurité alimentaire afin de résoudre les problèmes de conservation des denrées alimentaires et de leur consommation rationnelle, par la réduction des pertes et du gaspillage. Ils ont également insisté sur le renforcement de l'efficacité énergétique en privilégiant les énergies renouvelables et le choix d'équipements adaptés.

19. Les experts ont estimé que les crises, en particulier les crises alimentaire et énergétique, pourraient générer des conflits et des guerres si de nouvelles approches et politiques n'étaient pas mises en pratique suffisamment tôt. En outre, il importait de considérer l'immigration illégale ou irrégulière dans le contexte de la sécurité alimentaire et énergétique, en particulier dans les pays d'accueil et de transit, et de la prendre en compte dans les stratégies et programmes de développement afférents.

20. Les experts ont insisté sur la nécessité de donner la priorité à l'agriculture familiale, de laquelle dépendait directement la situation alimentaire des populations, notamment les plus vulnérables, au vu du profil majoritairement rural et pauvre des deux sous-régions.

21. Ils ont également noté le rôle central que devrait jouer un système statistique efficace à même de produire des informations statistiques de haute qualité et de mener des analyses et évaluations crédibles des politiques et programmes de développement, particulièrement dans le domaine de la sécurité alimentaire, y compris la capacité de faire des comparaisons pertinentes entre différentes périodes et entre différents pays et régions.

22. Enfin, les experts ont noté la nécessité pour les pays africains d'entreprendre des actions en synergie et en coopération les uns avec les autres pour défendre une position commune lors de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Ils ont également noté la possibilité de tirer parti de l'économie verte pour répondre à la question de l'insécurité alimentaire.

C. Recommandations

23. À la lumière des débats, les Comités intergouvernementaux ont formulé les recommandations suivantes :

- a) Les États membres sont priés :

- i) De renforcer la coopération intra-africaine et la coopération triangulaire pour mobiliser des financements et partager les savoir-faire technologiques afin de renforcer la sécurité alimentaire et l'approvisionnement en énergie ;
 - ii) D'accélérer le développement de chaînes du froid pour améliorer la disponibilité des denrées alimentaires et réduire les pertes et gaspillages de denrées dans les modes de consommation au niveau des ménages ;
 - iii) De renforcer l'efficacité énergétique en visant le développement de l'énergie provenant de sources renouvelables et le choix d'équipements appropriés dans les opérations de production, de transport et de distribution ;
 - iv) De prendre en compte la question de l'immigration illégale dans les stratégies et programmes visant à résoudre les questions de sécurité alimentaire et énergétique, en particulier dans les pays d'accueil et de transit ;
 - v) De renforcer l'aide à l'agriculture familiale afin d'améliorer directement la situation alimentaire des ménages, en particulier des plus vulnérables ;
 - vi) D'intensifier la recherche agronomique pour créer des variétés de semences adaptées aux effets des changements climatiques dans les deux sous-régions.
- b) La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et d'autres organisations devraient entreprendre des actions synergiques au niveau sous-régional en accordant une haute priorité à l'augmentation des investissements dans la production, le transport et la distribution d'énergie dans la sous-région.
 - c) La CEA et les autres entités du système des Nations Unies devraient mener des actions de plaidoyer en faveur du renforcement des capacités financières du Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel et des organisations sous-régionales de gestion de bassins-versants (telles que l'Autorité du bassin du Niger, l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal, l'Autorité du bassin de la Volta, l'Organisation pour la mise en valeur du bassin du fleuve Gambie, la Commission du bassin du lac Tchad, et le Mécanisme pour les avantages des mesures d'adaptation) qui participent à la production, au développement et à la diffusion d'informations sur l'hydroclimat, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et des services connexes, en suivant une approche fondée sur les interactions (interaction « eau-énergie-alimentation ») au profit des pays ouest-africains de la région du Sahel.

V. Évolution de la situation économique et sociale en Afrique de l'Ouest : examen du profil sous-régional [point 6 de l'ordre du jour]

A. Présentation

24. L'examen du profil sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest a été présenté par le chef de la Section de la dynamique démographique au service du développement du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest,

Bakary Dosso. Il a déclaré que tant la croissance du produit intérieur brut en 2022 que celle prévue pour 2023 étaient inférieures à la valeur de 2021. L'inflation sous-régionale, qui connaissait une tendance à la hausse, était principalement alimentée par la combinaison de la pandémie de COVID-19 et du conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine ; on estimait qu'elle était en moyenne de 16,8 % en 2022. On assistait à une nouvelle détérioration des déficits budgétaires, des balances des postes courants et des ratios de la dette publique des pays, ce qui réduisait la marge de manœuvre budgétaire pour les investissements socioéconomiques et suscite une forte réaction aux chocs. En ce qui concernait la situation du développement social, les pays de la sous-région étaient loin d'atteindre les cibles 3.1 (Réduction de la mortalité maternelle) et 3.2 (Réduction de la mortalité des enfants de moins de 5 ans) des objectifs de développement durable. Davantage d'efforts étaient également nécessaires pour atteindre la cible 4.6 (Alphabétisation). Même si le taux de pauvreté était en baisse, plus de 27 % de la population de la sous-région vivait toujours avec moins de 2,15 dollars par jour. Le chômage des jeunes était élevé : en 2021, la proportion de jeunes qui ne travaillaient pas, ne suivaient pas d'études ou ne bénéficiaient d'aucune formation dépassait les 25 %. Les crises avaient affaibli les performances socioéconomiques de la sous-région. Pour ce qui était des recommandations, M. Dosso a déclaré que les pays devraient mettre en place des politiques macroéconomiques saines pour favoriser une croissance stable et durable, la stabilité des prix et une politique fiscale durable ; réduire leur dépendance extérieure à l'égard des marchandises stratégiques ; investir dans les énergies renouvelables ainsi que dans la santé et l'enseignement. Il était également nécessaire de renforcer les mécanismes nationaux et régionaux, et de remédier aux menaces pesant sur la paix et la sécurité, en particulier au Sahel.

B. Débat

25. S'agissant de la crise sécuritaire au Sahel, les experts ont constaté que l'on était passé d'une situation de problèmes conjoncturels à une situation d'obstacles structurels, dont la complexité s'était aggravée depuis 2012. Ils ont attiré l'attention des décideurs sur l'urgence de la situation sociale et géopolitique, qui demandait l'adoption de mesures appropriées.

26. Ayant souligné les incidences négatives de la pandémie de COVID-19 sur le secteur touristique de la sous-région, les experts ont recommandé la mise en place des mesures de subvention pour protéger les ménages des effets de la hausse des prix des céréales causée par le conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine. En outre, il a été noté que la réduction progressive de l'espace budgétaire à la suite des crises successives ne permettait pas aux pays de financer des interventions efficaces. Les experts ont donc suggéré une hiérarchisation des dépenses et une intensification de la numérisation de l'administration des finances publiques afin d'accroître la mobilisation des ressources locales.

27. Les experts se sont interrogés sur les principaux facteurs de résilience en Afrique de l'Ouest et en Afrique du Nord, dans l'objectif de prendre des mesures destinées à consolider et à renforcer cette résilience aux chocs et aux crises (même si les crises successives avaient réduit les chances de réaliser les objectifs de développement durable et augmenté la charge du service de la dette).

28. Enfin, les participants ont exprimé l'espoir que l'analyse du contexte socioéconomique actuel ne serait pas exclusivement négative, faisant observer la nécessité de faire aussi ressortir les potentialités et les performances, notamment en ce qui concernait la croissance économique. Ils ont recommandé d'améliorer les mécanismes d'accès à des modes de financement novateurs.

C. Recommandations

29. À la lumière des débats, les Comités intergouvernementaux ont formulé les recommandations ci-après :

- a) Les États membres devraient :
 - i) Accélérer la numérisation de l'économie, en particulier dans le secteur des finances publiques, afin de renforcer la mobilisation des ressources intérieures pour financer le développement ;
 - ii) Renforcer la stabilité macroéconomique afin d'assurer une plus grande résilience face aux chocs et aux crises ;
 - iii) Adopter des politiques macroéconomiques saines pour encourager une croissance stable et durable, et initier des réformes adaptées visant à stabiliser les prix, à assurer la durabilité de la politique fiscale, à faire en sorte que la politique de taux de change reste prévisible et à garantir la viabilité de la politique de la balance des paiements ;
- b) La CEDEAO et les autres organisations devraient prendre des mesures urgentes pour rétablir la sécurité dans la sous-région en général, et dans le Sahel en particulier, l'insécurité y étant devenue depuis 2012 un phénomène structurel et un obstacle au développement durable ;
- c) La CEA et les autres entités du système des Nations Unies devraient :
 - i) Mener des actions de plaidoyer en faveur du renforcement et de la facilitation de l'accès à des modes de financement novateurs (fonds verts, fonds consacrés aux objectifs de développement durable, etc.) ;
 - ii) Poursuivre leur aide aux pays dans la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine afin d'accélérer la transformation structurelle dans la sous-région par l'industrialisation et le commerce.

VI. Examen de la mise en œuvre des programmes et des initiatives spéciales de développement régionaux et internationaux [point 7 de l'ordre du jour]

A. Présentation

30. Mamoudou Sebege, économiste au Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest, a déclaré que, selon les conclusions d'une analyse de données récentes, l'Afrique de l'Ouest connaissait des performances mitigées au vu du contexte marqué par une reprise fragile suite aux phases critiques de la pandémie de COVID-19 et par le conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine. La sous-région n'était pas sur la bonne voie pour réaliser les objectifs de développement durable d'ici à 2030. Bien que des progrès aient été constatés pour l'objectif de développement durable n° 8 en raison de la croissance économique inclusive et durable et de la création d'emplois, une régression avait été constatée entre 2000 et 2020 pour ce qui était des objectifs 12, 13 et 16. Toutefois, les données récemment disponibles indiquaient que plusieurs pays de la CEDEAO avaient fait des progrès encourageants du point de vue de la réduction de l'extrême pauvreté (six pays), de l'amélioration de l'accès à l'eau potable (cinq pays), de l'amélioration de l'accès à l'énergie (cinq pays) et de l'amélioration du financement interne du développement (six pays). D'importants progrès étaient encore nécessaires dans 80 % des pays de la

CEDEAO en ce qui concernait la faim et l'insécurité alimentaire, l'accès à des services de santé de qualité, l'industrialisation et la diversification économique, l'amélioration des conditions de vie dans les villes, ainsi que la paix et la bonne gouvernance.

B. Débat

31. À la suite de cette présentation, les experts ont souligné la forte interconnexion entre l'objectif 2 et l'ensemble des autres objectifs de développement durable, car il était susceptible d'accélérer la réalisation des objectifs d'ici à 2030, particulièrement grâce à l'amélioration des rendements et de la productivité dans le secteur agricole. Ils ont indiqué que l'obtention de tels résultats passait nécessairement et principalement par la gestion de l'eau, à l'instar des performances réalisées par le Maroc dans ce domaine.

32. Les experts ont réaffirmé à quel point il était urgent d'améliorer les modes de consommation conformément à l'objectif 12, tout en réduisant radicalement le gaspillage de denrées alimentaires par les ménages, faisant observer que les pays feraient bien d'entreprendre des réformes audacieuses dans ce domaine.

33. Les experts ont rappelé la nécessité d'une approche systémique des questions environnementales dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement sectoriel. La mise en œuvre d'une transition énergétique visant à accroître l'utilisation des énergies renouvelables a été encouragée.

34. Les experts ont également espéré que le suivi de l'initiative du Partenariat mondial pour le développement durable serait pris en compte dans l'évaluation des progrès réalisés dans le cadre de l'objectif 17.

35. Enfin, ils ont insisté sur la nécessité de privilégier les données provenant de sources nationales dans l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement, en particulier les données sur la sécurité alimentaire (notamment celles concernant la situation des déficits céréaliers dans les pays).

C. Recommandations

36. À la lumière des débats, les Comités intergouvernementaux ont formulé les recommandations suivantes :

a) Les États membres devraient :

i) Consolider les mesures visant à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier des objectifs 2, 3, 6 et 16, et consolider les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs 1 et 8 ;

ii) Renforcer le cadre de suivi en améliorant les capacités statistiques, notamment en réalisant régulièrement des enquêtes auprès des ménages ;

iii) Harmoniser le plan national de développement avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine, et la Vision 2050 de la CEDEAO, afin de renforcer la cohérence et les synergies dans la mise en œuvre d'un programme public de développement ;

b) La CEA et les autres entités du système des Nations Unies devraient s'employer à utiliser les données les plus actuelles possibles

provenant des bureaux nationaux de production et de diffusion de statistiques dans leur évaluation des performances socioéconomiques, en particulier dans le domaine de la sécurité alimentaire.

VII. Présentation d'initiatives phares à l'échelle de la Commission économique pour l'Afrique [point 8 de l'ordre du jour]

37. Wafa Aidi, économiste à la Division de l'intégration régionale et du commerce de la CEA, a réitéré le soutien de la CEA aux membres de la Zone de libre-échange continentale africaine, déclarant que la CEA apportait son appui aux activités de négociation, de recherche et de plaidoyer fondées sur des données empiriques et aux activités de renforcement des capacités, notamment sur les questions transversales, telles que le commerce numérique et l'environnement. L'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine visait à créer un marché unique et à intensifier le commerce intra-africain, et des négociations étaient en cours, principalement sur les phases 2 et 3. Cependant, de nombreuses questions restaient en suspens, y compris certaines relevant de la phase 1. Des échanges découlant de cet accord avaient déjà commencé dans le cadre de l'Initiative de commerce guidé, et s'étaient concrétisés entre le Ghana et la Zambie. Selon les études réalisées par la CEA, les principaux gains étaient attendus pour les secteurs suivants : industrie, transport, énergie et agriculture (dont l'agroalimentaire). On ne pourrait cependant obtenir ces gains sans une diversification économique préalable, des ressources pour combler les lacunes des infrastructures de production, et la mise en place de chaînes de valeur régionales. Après la pandémie de COVID-19, la numérisation s'était accélérée dans le monde entier, y compris en Afrique. Pour ce qui était de l'assistance directe aux États membres, 37 stratégies nationales de mise en œuvre de l'Accord avaient été validées ; et 16 d'entre elles étaient en cours d'exécution.

VIII. Questions statutaires [point 9 de l'ordre du jour]

A. Présentations

38. La Directrice du Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest, Ngoné Diop, et Privat Denis Akochaye, gestionnaire du savoir, ont présenté le rapport d'activités de leur Bureau sous-régional pour la période allant d'octobre 2021 à septembre 2022, ainsi que son programme de travail pour 2023. En outre, le Directeur de la Division de la planification stratégique, du contrôle et des résultats de la CEA, Saïd Adejumobi, a présenté les grandes lignes de la stratégie et du programme de travail de la Commission pour 2023.

39. En ce qui concerne les principaux résultats enregistrés au cours de l'année écoulée, le Bureau a continué de renforcer son appui au renforcement des capacités des pays et de la CEDEAO dans le domaine de la planification du développement, notamment pour la formulation de plans nationaux de développement et d'études prospectives à long terme, dont la Vision 2050 de la CEDEAO et son cadre stratégique communautaire, qui en étaient aux toutes dernières étapes de leur production. Cette aide avait également porté sur le déploiement des deux outils de planification et de modélisation qu'étaient la boîte à outils pour la planification et l'établissement de rapports intégrés et le modèle macroéconomique de la CEA, afin de renforcer les capacités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports pour les politiques et programmes de développement et pour les objectifs de développement durable. Le Bureau sous-régional avait également continué de renforcer son appui à la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale

africaine, notamment par la formulation de stratégies nationales et par l'exécution des programmes d'action prioritaires associés. Cet appui concernait également la fluidification du commerce intra-africain dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine, par la mise en place de plateformes de mise en relation d'entreprises et des contributions à la promotion des produits « Made in West Africa » (fabriqués en Afrique de l'Ouest). S'agissant de la dynamique démographique au service du développement, le Bureau sous-régional avait poursuivi son aide à l'élaboration d'outils et d'instruments permettant de mieux capter le dividende démographique, de renforcer le capital humain et de mobiliser des ressources pour le financement du développement. À la demande des pays, le Bureau sous-régional complétait des études devant sous-tendre l'élaboration des politiques, en particulier pour le secteur informel et les chaînes de valeur en Afrique de l'Ouest.

40. S'agissant de son programme d'activités pour 2023, le Bureau prévoyait de continuer de renforcer l'appui apporté aux pays et aux communautés économiques régionales pour la formulation, l'exécution et l'évaluation des politiques et stratégies de développement, dont la Zone de libre-échange continentale africaine, les plans nationaux de développement, les visions nationales et régionales de développement à long terme, les cadres nationaux de financement intégrés, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine (y compris les examens volontaires nationaux et infranationaux). Ces contributions concerneraient également les interventions se rattachant à l'autonomisation des femmes, des filles et des jeunes, au renforcement du capital humain en tirant parti de la dynamique démographique pour le développement, ainsi qu'à la numérisation des économies, en général, et des finances publiques, en particulier, afin de stimuler la mobilisation des recettes internes pour le financement du développement durable.

41. Le Directeur de la Division de la planification stratégique, du contrôle et des résultats de la CEA a présenté le cadre stratégique de la CEA, qui reposait sur trois fonctions essentielles (fonctions de rassemblement, de réflexion et opérationnelles) et sur quatre piliers (influence politique, crédibilité et confiance, responsabilité et apprentissage, efficacité opérationnelle). Il a également décrit les différents changements institutionnels survenus au cours des quatre dernières années, avant de présenter l'organisation institutionnelle. Il a expliqué la raison d'être de l'organisation de réunions communes des comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts pour les différentes sous-régions, puis a présenté les principaux domaines d'intervention de la CEA au cours des trois dernières années écoulées, en mettant en exergue quelques-uns des principaux résultats obtenus. Il a terminé sa présentation en citant les principaux domaines d'intervention pour 2023 adoptés par la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique.

B. Débat

42. Suite à cette présentation, les délégués ont exprimé leurs remerciements pour la qualité de l'aide que leurs pays respectifs avaient reçue de la CEA. Ils ont également exprimé leur espoir que la CEA continuerait à centrer ses interventions sur les domaines et les thèmes pour lesquels elle disposait d'un avantage comparatif, afin d'engranger plus de retombées pour les bénéficiaires.

43. Énumérant toutes les aides qu'ils avaient reçues de la CEA ainsi que les collaborations productives auxquelles ils participaient, les pays, les commissions économiques régionales et les organisations intergouvernementales d'Afrique de l'Ouest ont encouragé la poursuite et le renforcement de ces activités.

44. Les délégués ont également salué les actions d'appui spécifiques telles que l'aide à la formulation de plans de développement nationaux et de déclarations de vision, la mise au point de la boîte à outils pour la planification et l'établissement de rapports intégrés, du modèle macroéconomique, des cadres de financement nationaux intégrés, des examens volontaires nationaux et infranationaux, l'exploitation du dividende démographique, et la formulation et l'exécution de stratégies nationales et régionales relatives à l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine.

45. Les représentants du Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, du Programme alimentaire mondial, de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest et de la CEDEAO ont réitéré leur volonté de renforcer leur collaboration productive avec la CEA. À ce titre, ils ont proposé la création d'un cadre d'analyse de cohérence sur les dynamiques macroéconomiques et la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest.

46. Enfin, les experts ont recommandé que les questions touchant à la politique monétaire dans la sous-région et à l'accès au crédit soient abordées dans les différents rapports d'analyse économique de la CEA.

C. Recommandations

47. À la lumière de la discussion, les Comités intergouvernementaux ont recommandé que la CEA et les autres entités du système des Nations Unies :

- a) Facilitent l'adaptation du modèle macroéconomique de la CEA au niveau national ;
- b) Renforcent la capacité des pays à tirer parti du dividende démographique par l'élaboration d'instruments et d'outils, et à l'intégrer dans les documents de politique générale ;
- c) Continuent d'apporter leur aide aux pays et aux organisations régionales pour la formulation d'études prospectives nationales et de plans et stratégies de développement nationaux et régionaux (dont les stratégies de la CEDEAO pour le Sahel et l'élaboration d'examens nationaux volontaires) ;
- d) Renforcent l'aide qu'elles apportaient aux pays pour la mise en place de cadres de financement nationaux intégrés, y compris la mise en œuvre des feuilles de route y afférentes ;
- e) Poursuivent leur contribution au renforcement des capacités de planification et de suivi, ainsi qu'au renforcement des capacités d'évaluation des politiques et stratégies nationales de développement et des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 (notamment par le déploiement de la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports) ;
- f) Établissent, en collaboration avec la CEDEAO et le Programme alimentaire mondial, un cadre ou une étude pour analyser la cohérence entre les cadres macroéconomiques et la sécurité alimentaire ;
- g) Accordent une plus grande priorité aux questions de transformation structurelle par l'amélioration du climat des affaires afin d'attirer les capitaux nécessaires au développement industriel et manufacturier.

IX. Date et lieu de la prochaine réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique de l'Ouest [point 11 de l'ordre du jour]

48. Le Ghana a proposé d'accueillir la vingt-sixième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique de l'Ouest. La date serait fixée par la CEA, en collaboration avec les autorités ghanéennes.
